

## Réaction citoyenne

« A la lecture des réactions des politiques suite au jugement concernant Hambrégie, je suis consternée et effrayée ! Au-delà de la question du pour ou du contre la centrale. La loi vient rappeler qu'il y a des procédures. Ces procédures ont été faites par les élus, votées par eux. Elles sont censées organiser la démocratie, la sécurité des citoyens, c'est un cadre réglementaire pour garantir la transparence. La démocratie jusque dans les détails et nous savons bien que le diable est dans les détails ! Et nos élus viennent nous dire

que c'est de la forme, que ce n'est rien ! Mais pourquoi n'ont-ils pas respecté la forme ? Sont-ils au-dessus de la loi ? Comment peuvent-ils se hisser au-dessus de tous et décider de faire comme ils ont envie ? Ce dossier était si important. Raison de plus de ne pas faire d'erreurs de procédures, ou y avait-il des raisons obscures [...] ? Les élus sont les premiers à devoir respecter la loi et je suis heureuse que notre justice leur rappelle ainsi leurs responsabilités. »

**B. H. de Sarreguemines**

## Centrale et Ineos : précisions du député

Dans notre édition du samedi 18 février, Pierre-Jean Didiot, maire de Sarralbe, réagissait aux propos de Céleste Lett, député, à l'annonce de la décision du tribunal administratif annulant l'autorisation d'exploitation accordée à Hambrégie par le préfet. En retour, Céleste Lett tient à apporter quelques précisions.

Il réaffirme que *"seule la forme a prévalu et non le fond dans les jugements rendus"* par le tribunal administratif, considérant toujours qu'ils *"balayent les arguments liés aux risques environnemen-*

*taux"*. [...] Il réfute le fait de *"jouer avec les peurs"*, affirmant que *"l'angoisse du citoyen est bien réelle face à l'emploi que ces recours mettent en péril ou retardent"*. Enfin, il explique : *"Je ne méconnais pas l'obligation qui est faite à la Casc de participer au nécessaire plan de prévention d'Ineos, que je soutiens depuis le début aux côtés du maire de Sarralbe, mais sans nous dérober, la solidarité sera à la hauteur des possibilités financières dont disposera notre intercommunalité"*.